

**ANNEXE**

**Liste des spécialités prioritaires concernées par la bourse  
de formation professionnelle**

<b>Numéro</b>	<b>Domaine de formation</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Diplôme</b>
1	<b>Agriculture</b>	Ouvrier agricole en cultures maraîchères	Certificat d'aptitude professionnelle
2		Ouvrier agricole en grandes cultures	Certificat d'aptitude professionnelle
3		Ouvrier en machinisme agricole	Certificat d'aptitude professionnelle
4		Ouvrier agricole en cultures ornementales et travaux paysagers	Certificat d'aptitude professionnelle
5		Ouvrier agricole en arboriculture fruitière	Certificat d'aptitude professionnelle
6		Ouvrier agricole en cultures oasiennes	Certificat d'aptitude professionnelle
7		Ouvrier agricole en aménagement des périmètres irrigués	Certificat d'aptitude professionnelle
8		Ouvrier agricole en élevage bovin	Certificat d'aptitude professionnelle
9		Ouvrier agricole en petit élevage	Certificat d'aptitude professionnelle
10		Palefrenier soigneur cavalier de base	Certificat d'aptitude professionnelle
11		Technicien en élevage bovin	Brevet de technicien professionnel
12		Technicien en cultures maraîchères	Brevet de technicien professionnel
13		Technicien en cultures ornementales et travaux paysagers	Brevet de technicien professionnel
14		Technicien en machinisme et réparation des équipements agricoles	Brevet de technicien professionnel
15		Technicien en aménagement et gestion des périmètres irrigués	Brevet de technicien professionnel
16		Technicien en arboriculture fruitière	Brevet de technicien professionnel
17		Technicien en cultures oasiennes	Brevet de technicien professionnel
18		Technicien supérieur en horticulture	Brevet de technicien supérieur
19	<b>Pêche et aquaculture</b>	Marin pêcheur	Certificat d'aptitude professionnelle
20		Marin aquaculteur	Certificat d'aptitude professionnelle
21		Motoriste à la pêche	Brevet de technicien professionnel
22		Patron côtier	Brevet de technicien professionnel
23		Technicien en charpente maritime	Brevet de technicien professionnel
24		Mécanicien à la pêche	Brevet de technicien supérieur
25		Patron hauturier	Brevet de technicien supérieur

*Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité*

*ISSN.0330.7921*

*Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T*

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernement de Tunis le 6 mai 2022"